

Impact du COVID-19 sur votre quotidien

Pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus COVID-19 en France, un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire depuis le 17 mars et jusqu'au 15 avril minimum. Vous trouverez, dans cette lettre, des informations pratiques sur l'impact de ces mesures sur votre vie quotidienne. En complément, nous vous invitons à prendre soin des personnes vulnérables résidant près de chez vous.

Les informations listées dans cette lettre sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'actualité. Pour rester informés :

- Retrouvez toutes ces informations et bien d'autres sur le site web de la mairie (pollionnay.fr), rubrique COVID-19 (mises à jour en temps réel).
- Inscrivez-vous pour recevoir notre newsletter par email depuis la page d'accueil du site web de la mairie (pollionnay.fr).

Consignes en cas de symptômes qui font penser à une infection au COVID-19

En cas de **fièvre et de toux**, restez à votre domicile, évitez les contacts et **appelez votre médecin traitant**. En cas d'**aggravation des symptômes** (difficulté à respirer notamment), **appelez le SAMU en composant le 15**.

Personnes âgées et vulnérables

- Le portage des repas est maintenu. Si vous souhaitez en bénéficier, merci de contacter la mairie.
- En cas de besoin, la municipalité peut faire les courses des personnes qui auraient des problèmes pour se déplacer. Si tel est votre cas, merci de contacter la mairie.

Fonctionnement de la mairie

- Par décision gouvernementale, les résultats des élections municipales du dimanche 15 mars sont définitifs mais l'élection du nouveau maire et de ses adjoints a été reportée à une date non déterminée.
- La mairie est fermée au public, à l'exception des formalités d'état civil urgentes.
- Une permanence téléphonique (04.78.48.12.09) est ouverte en semaine de 8h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.
- Petite enfance : toutes les informations utiles sur la garde d'enfants sont sur le site mon-enfant.fr
- Les espaces publics suivants sont actuellement fermés : école (accès réservé aux enfants des personnels soignants), city-stade, médiathèque, salle multi-activités, restaurant scolaire, salle des associations, école de musique, maison de la rencontre, parc de la mairie, stade (terrains de foot, de boules et de basket).
- Urbanisme : la mairie n'accepte aucune nouvelle demande de permis et déclaration de travaux durant la durée du confinement.

Impact sur les commerces & services locaux

Producteurs locaux

- **GAEC du Paradis (famille Tisseur) : vente sur commande uniquement.**
 - Vente à la ferme uniquement sur commande par email à l'adresse elodieblanc69@neuf.fr et au plus tard à 20h00 la veille de la distribution.
 - Les produits sont à récupérer sur place de 16h00 à 18h00 les lundis, jeudis et samedis.
- **Ferme du Gaminon (famille Chantre) : vente sur commande uniquement.**
 - Envoyer vos coordonnées par email (commande.ferme.gaminon@gmail.com) ou par SMS (06.10.17.07.75 ou 06.06.73.78.79) pour recevoir la liste des produits disponibles et passer votre commande.
 - Les produits sont à retirer sur place le jeudi de 17h00 à 19h00 ou le samedi de 9h00 à 12h00.
- **Marché paysan (groupement d'agriculteurs)**
 - Le point de vente est ouvert tous les vendredis de 16h00 à 19h00.

Commerces ouverts pendant le confinement

- **Bar-tabac Le Pot Lyonnais (04.78.48.12.39)**
 - Services proposés : dépôt de pain, épicerie, fruits et légumes, presse, tabac.
 - Services non assurés : bar, restauration et services postaux.
 - Horaires d'ouverture
 - Du lundi à vendredi : de 7h00 à 12h30 et de 16h30 à 19h00
 - Le samedi : de 8h00 à 12h30

- **Boulangerie Les Talmeuliers (04.78.48.11.57)**
 - Services proposés : boulangerie et plats à emporter (à commander au plus tard la veille).
 - Horaires d'ouverture : les mercredis et dimanches, de 6h30 à 14h00.
- **Bar-restaurant Le Verre Maison (09.86.74.53.20)**
 - Le restaurant et le bar sont fermés pendant la durée du confinement
 - Services proposés : plats à emporter (sur commande) à récupérer sur place entre 17h00 et 20h30.
- **Pâtisserie-chocolaterie Duvillard (06.60.60.33.76)**
 - Possibilité de passer commande pendant la semaine
 - Horaires d'ouverture : samedi et dimanche matin de 8h00 à 12h30
- **Pizza Miguel (04.78.45.43.02)**
 - Distributeur de pizza ouvert tous les jours, 24 heures / 24

Commerces fermés pendant le confinement

- Fleurs de Lo (fleuriste)
- Harmony coiffure (salon de coiffure)
- Loisirs VTT (magasin de vélos)
- Escale Beauté Nails (institut de beauté)

Professionnels de santé

- **Cabinet infirmier** : Florence Biret (06. 80.16. 41.04) et Delphine Orfèvre (06.63.20.07.07)
 - Soins à domicile sur rendez-vous et de 7h00 à 19h00.
 - Il est demandé de faire réaliser les prises de sang en laboratoire d'analyse.
- **Kinésithérapeutes** : le cabinet Espace Santé de la Croix du Ban est fermé pendant la durée du confinement.

APPEL A DONS : à cause des ruptures de stock actuellement observées, et afin de pouvoir réaliser les soins en toute sécurité, tant pour les patients que pour eux, les professionnels de santé sont à la recherche de gel hydro-alcoolique, masques (chirurgicaux et FFP2), gants, lunettes, charlottes, surblouses et surchaussures.

Fonctionnement de la CCVL

La CCVL est fermée au public. Une permanence téléphonique est assurée de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 au 04.78.57.83.80. Tous les équipements gérés par la CCVL sont fermés.

- **Ramassage des ordures** : les ordures ménagères (bacs verts) sont collectées tous les lundis et la collecte sélective (bacs jaunes) est réalisée les mercredis des semaines paires.
- **Déchèterie** : la déchèterie est fermée (sauf pour les professionnels) pendant la durée du confinement.
- **Déchets verts** : le brûlage des déchets verts reste interdit pendant la fermeture de la déchèterie. **Tout contrevenant est passible d'une amende.**

Impact sur vos déplacements

Nous vous engageons à **optimiser vos déplacements** en ne vous déplaçant que si c'est absolument nécessaire, pour faire des achats de première nécessité, pour vous ou pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, ou en faisant les « petites courses » pour vos voisins. D'avance merci de **privilégier les commerces de proximité**.

Nouvelle attestation pour justifier de la légitimité de votre déplacement :

- **Version électronique à imprimer** : à télécharger sur le site web de la mairie
- **Version papier** : à récupérer sur la porte d'entrée de la mairie

AVERTISSEMENT : des individus malveillants se faisant passer pour des gendarmes ou des policiers procèdent au contrôle de l'attestation de déplacement dérogatoire et exigent le paiement immédiat de l'amende de 135€ en cas de non-respect des règles de confinement.

- **Ne payez jamais l'amende sur place**, les forces de l'ordre (Police ou Gendarmerie) dressent des procès-verbaux électroniques ou papier. Le document permettant de s'acquitter de l'amende est ensuite envoyé par voie postale, il n'est jamais remis sur place.
- Si vous constatez la présence de faux policiers ou gendarmes, **composez le 17**.

La Poste

- Dans les circonstances actuelles, La Poste se recentre sur ses missions au service de la population (portage de repas ou de médicaments, visites de lien social...). Depuis le 30 mars, la collecte et la distribution du courrier et des colis sont assurées **3 jours par semaine** : les **mercredis, jeudis et vendredis**.
- La Poste concentre son activité sur un certain nombre de bureaux. Les déplacements en bureaux ne doivent être faits que s'ils sont strictement nécessaires. Avant de vous déplacer vers un bureau de poste, il est fortement recommandé de visiter le site web « laposte.fr » ou d'appeler le 3631 pour vérifier si ledit bureau de poste est bien ouvert et à quelle heure.

Bon courage à chacun dans cette période si particulière !